Syndicat mixte de l'Agglomération Tourangelle

SCOT

Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Tourangelle

OBJECTIF 2030

Bilan du SCoT de l'Agglomération Tourangelle 2013-2021

Mars 2022

SCOT de l'Agglomération Tourangelle

Sommaire

4 Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ?

5 Le SCoT de l'Agglomération Tourangelle : de 2013 à aujourd'hui et demain

10 Les chiffres clés du bilan du SCoT de 2013

16 ➲ LA NATURE, UNE VALEUR CAPITALE

19 ➲ FAIRE LA VILLE AUTREMENT

23 ➲ ATTENUER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

25 ➲ CHANGER LES PRATIQUES DE MOBILITE

29 ➲ UNE METROPOLE ACTIVE POUR DEVELOPPER L'EMPLOI

32 Retours d'expériences et perspectives d'élus du territoire

34 Retours d'expériences et perspectives de techniciens du territoire

36 La révision du SCoT

OBJECTIF 2030

Le mot du president

Ce bilan synthétique, que nous sommes heureux de vous présenter, porte sur un document essentiel pour le quotidien de nos concitoyens : le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (SMAT). Le SCoT n'est pas seulement un outil de planification qui permet à notre territoire d'envisager son développement de manière durable et équilibrée. C'est aussi un outil de prospective et d'intérêt général qui nous projette vers l'avenir et fixe les grandes lignes directrices et les objectifs à atteindre à horizon de 10 à 30 ans. C'est enfin un outil juridique et règlementaire essentiel dans la mesure où il intègre les normes supérieures des textes régionaux ou nationaux et, une fois adopté, s'impose aux différents plans des intercommunalités (PLH, PDU, PCAET, PLUi) et des collectivités territoriales membres (PLU).

Le SCoT, actuellement en cours, a été élaboré par les membres du SMAT en 2013. Celui-ci réunissait alors 40 communes réparties dans quatre EPCI et plus de la moitié de la population d'Indre-et-Loire. Nous présentons ici quelques-uns des principaux résultats obtenus en fonction des ambitions et des orientations qui avaient été initialement fixées. Par exemple, alors que le nombre d'habitants du périmètre SMAT a augmenté de 4% entre 2009 et 2018, on note qu'entre 2010 et 2021, les espaces protégés sont passés de 1 823 à 3 074 hectares et que, dans le même temps, les espaces agricoles n'ont diminué que de 4% sous la pression de l'étalement urbain et du phénomène de « rurbanisation », qu'ont connu tous les pays du monde occidental depuis la fin des années 1970. En matière de mobilité, outre la première ligne du tramway à Tours, nous avons réussi en 10 ans à multiplier par 3 le nombre de places en parking relais (de 500 à 1 500), à doubler le nombre de places d'abris vélos (de 250 à 500). Nous avons ainsi créé plus d'intermodalité entre les différents modes de transport, tout en mettant davantage l'accent sur les mobilités douces et décarbonées. Notons enfin que les projets locaux ont été plutôt vertueux avec seulement 57 ha consommés par an pour un objectif, fixé par le SCoT, à 90 ha par an.

En dépit de ces résultats satisfaisants, il reste encore beaucoup à faire pour construire ensemble un développement territorial plus harmonieux, de plus grande proximité et donc plus respectueux de l'environnement. C'est pourquoi il est nécessaire de réviser le SCoT en nous fixant ensemble de nouveaux objectifs : d'abord pour mieux intégrer les 14 communes qui, en janvier 2017, ont décidé d'intégrer le SMAT, portant ainsi l'ensemble à 54 communes réparties dans trois EPCI (Tours Métropole Val de Loire, Touraine-Est Vallée et Touraine Vallée de l'Indre). Ensuite parce que le document, rédigé il y a près d'une décennie, doit tenir compte du nouveau cadre législatif et ainsi mieux intégrer les enjeux climatiques, comme les nouvelles dynamiques économiques et sociales dans le respect des équilibres territoriaux.

Telle est l'ambition et la responsabilité que nous portons collectivement pour faire de notre nouveau SCoT un véritable projet de territoire partagé pour le bien-vivre ensemble de nos concitoyens et des générations à venir.

Le Président du SMAT

Benoist PIERRE

QU'EST-CE QU'UN SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (dite « Loi SRU ») du 13 décembre 2000. Le contenu des SCoT a évolué avec la loi portant Engagement National pour l'Environnement (dite « Loi Grenelle 2 ») du 12 juillet 2010, qui renforce la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans les documents d'urbanisme, et plus récemment avec la loi Climat et Résilience du 24 août 2021.

Le SCoT contient des prescriptions sur l'organisation des espaces, l'équilibre à maintenir entre les zones à urbaniser et les zones naturelles, agricoles ou forestières. Il contient des objectifs sur l'habitat, la mixité sociale, les transports en commun, ou encore le développement commercial.

Il s'applique dans un rapport de compatibilité aux plans locaux d'urbanisme, plans locaux de l'habitat et plans de déplacements urbains, et assure la cohérence entre les différentes politiques sectorielles locales.

Outil de planification à long terme, il promeut sur une durée de vingt ans des perspectives de développement durable sur le territoire.

RAPPEL DE LA HIÉRARCHIE DES NORMES

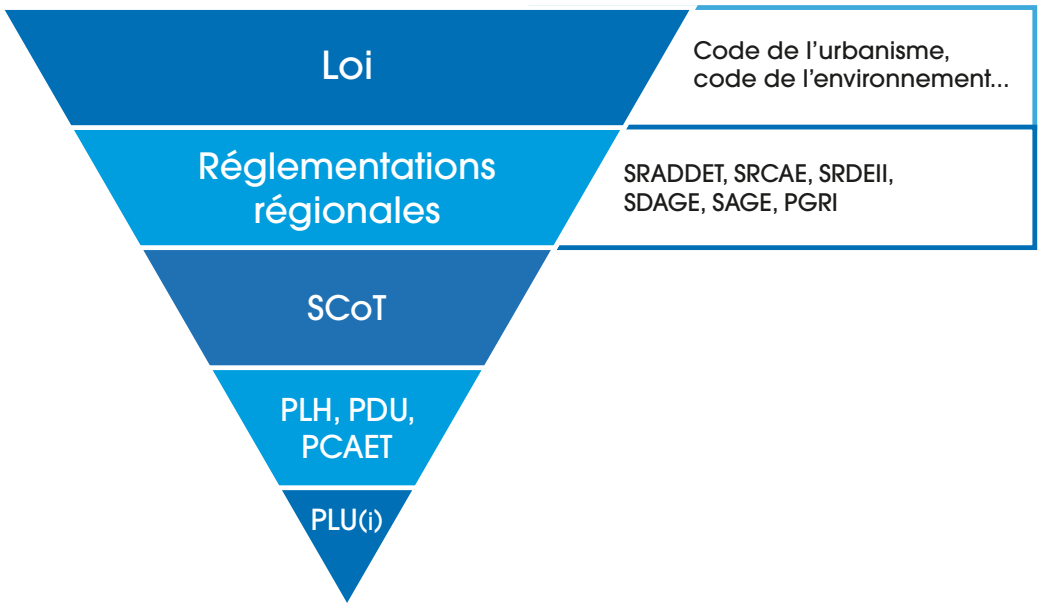

LE SCOT DE L'AGGLOMÉRATION TOURANGELLE : DE 2013 À AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Le SCoT de 2013 se fixait comme principal objectif d'assurer le rayonnement interrégional de l'Agglomération Tourangelle. Il souhaitait ainsi promouvoir un modèle urbain inducteur de croissance, catalyseur des identités du territoire et garant de la qualité de vie de ses habitants actuels et à venir.

Ce modèle de développement, qui vise à accueillir 30 000 habitants supplémentaires d'ici à 2030, doit être en partie repensé. Le territoire a désormais conscience des effets néfastes d'une surconsommation d'espace qui dégrade les écosystèmes et le cadre de vie des habitants de manière irréversible. Il souhaite définir un nouveau modèle de développement plus vertueux, plus équitable et plus respectueux de l'environnement.

Il est par conséquent nécessaire de réviser le SCoT de manière ouverte et partagée, en tenant compte de l'évolution du cadre législatif depuis les lois dites « Grenelle » et en s'appuyant sur les nombreuses initiatives portées par les intercommunalités, les acteurs du territoire et les savoir-faire locaux.

Les principaux objectifs du SCoT (cf. DOO) :

Le SCoT se veut d'abord être une aide, un support qualitatif, un enrichissement des démarches de projets autours des objectifs suivants :

- **Concevoir une métropole active qui développe l'emploi et produit des richesses** de manière maîtrisée, aussi bien en favorisant le commerce en ville, la diversité et l'attractivité des pôles d'emploi, qu'en relevant les défis d'une économie de l'innovation.
- **Faire de la nature, une valeur capitale et une source de développement durable**, en s'appuyant sur le socle agro-naturel, les paysages, la trame verte et bleue, et sur l'espace agricole comme pilier de l'organisation territorial.
- **Atténuer le changement climatique et la vulnérabilité du territoire**, en baissant de manière significative les émissions de gaz à effet de serre, en garantissant la gestion durable de la ressource en eau et en améliorant la qualité de l'air.
- **Faire la ville autrement** pour diminuer la consommation d'espace et mieux intégrer l'environnement, l'objectif étant d'organiser le développement et les fonctions urbaines autour d'une armature stratégique solide.
- **Changer les pratiques de mobilité** en donnant la priorité aux mobilités durables.

Les apports du SCoT au territoire peuvent se classer en deux catégories :

- La mise en œuvre automatique du SCoT dans les PLU, par un lien juridique de mise en compatibilité.
- La mise en œuvre volontariste du SCoT, à travers la volonté politique des élus de se doter d'un programme d'actions, de réaliser des études, de faire du SCoT un levier d'échanges et de coordination entre les territoires

La mise en œuvre automatique du SCoT

La mise en oeuvre automatique du SCoT s'active dès qu'un PLU est en processus d'élaboration, de révision, ou de modification. En effet, le SMAT, en tant que personne publique associée, rend des avis tout au long de la procédure, permettant d'orienter les choix opérés par les élus des intercommunalités, afin que leur document soit bien compatible avec le SCoT.

Si le SCoT s'applique en particulier aux PLU, il s'applique également aux plans de mobilité, aux plans climat air énergie territorial (PCAET), aux programmes locaux de l'habitat (PLH), etc… Il est également d'applicabilité directe pour les autorisations d'exploitations commerciales de plus de 1000 m², pour les lotissements et remembrements de plus de 5000 m² par des associations foncières urbaines, pour la constitution de réserves foncières de plus de 5 ha d'un seul tenant, la création/extension d'établissements cinématographiques.

La mise en œuvre volontariste du SCoT

Cette mise en œuvre volontariste repose sur le suivi d'un programme d'actions, qui est soit affiché dans le SCoT, soit qui émerge des travaux de suivi du SCoT. Cela peut se traduire par des études portant sur le périmètre du SCoT, sur l'étude de projets précis rayonnants, allant parfois jusqu'à une dimension opérationnelle.

La loi a consacré cette mise en œuvre volontariste, en permettant désormais de construire un programme d'actions annexé au SCoT (ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale).

La frise située sur la page suivante présente, sur la période 2013-2021, une illustration de cette mise en oeuvre automatique et volontariste du SCoT de l'Agglomération Tourangelle.

LE SMAT, PARTENAIRE DES DYNAMIQUES LOCALES

À savoir

De 2013 à 2021, le SMAT a accompagné les collectivités en tant que personne publique associée, tout au long de la vie du Schéma de Cohérence Territoriale, en étudiant leurs projets et documents d'urbanisme.

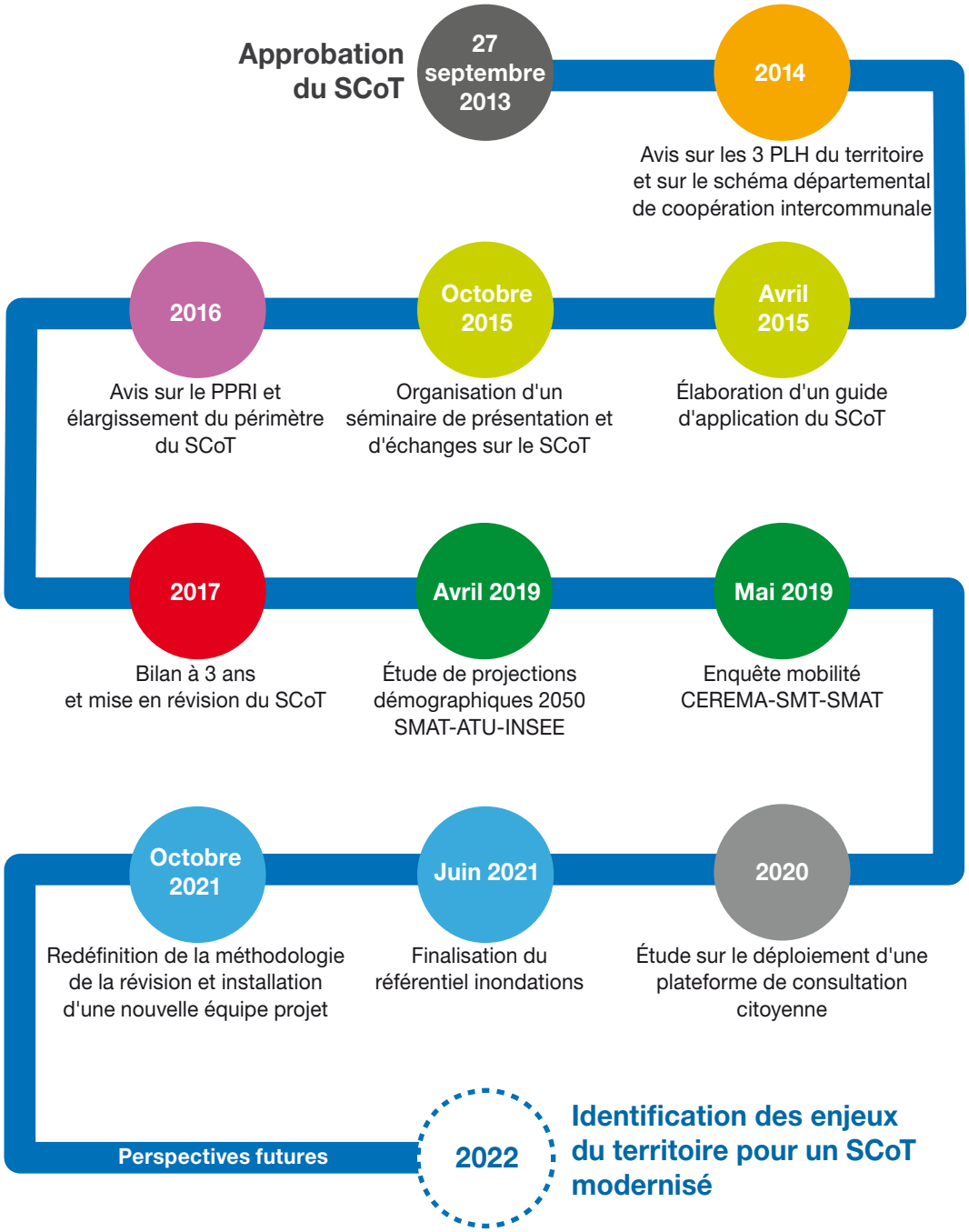

L'évolution du périmètre du SCoT

SCoT approuvé en septembre 2013

- Territoire de **40** communes,
- **4 EPCI** : Tour(s)plus, CC Est Tourangeau, CC Vouvrillon, CC Val de l'Indre
- Population totale en 2009 (Indicateur Etat 0) :

354 815 habitants

Évolution du territoire en janvier 2017 pour la révision du SCoT

- Territoire de **54** communes,
- **3 EPCI** : TMVL, CC Touraine Est Vallée, CC Touraine Vallée de l'Indre
- Population totale en 2018 :

393 000 habitants

Ce bilan de suivi du SCoT à mi-parcours est réalisé sur le périmètre du SCoT approuvé en 2013, soit sur 40 communes.

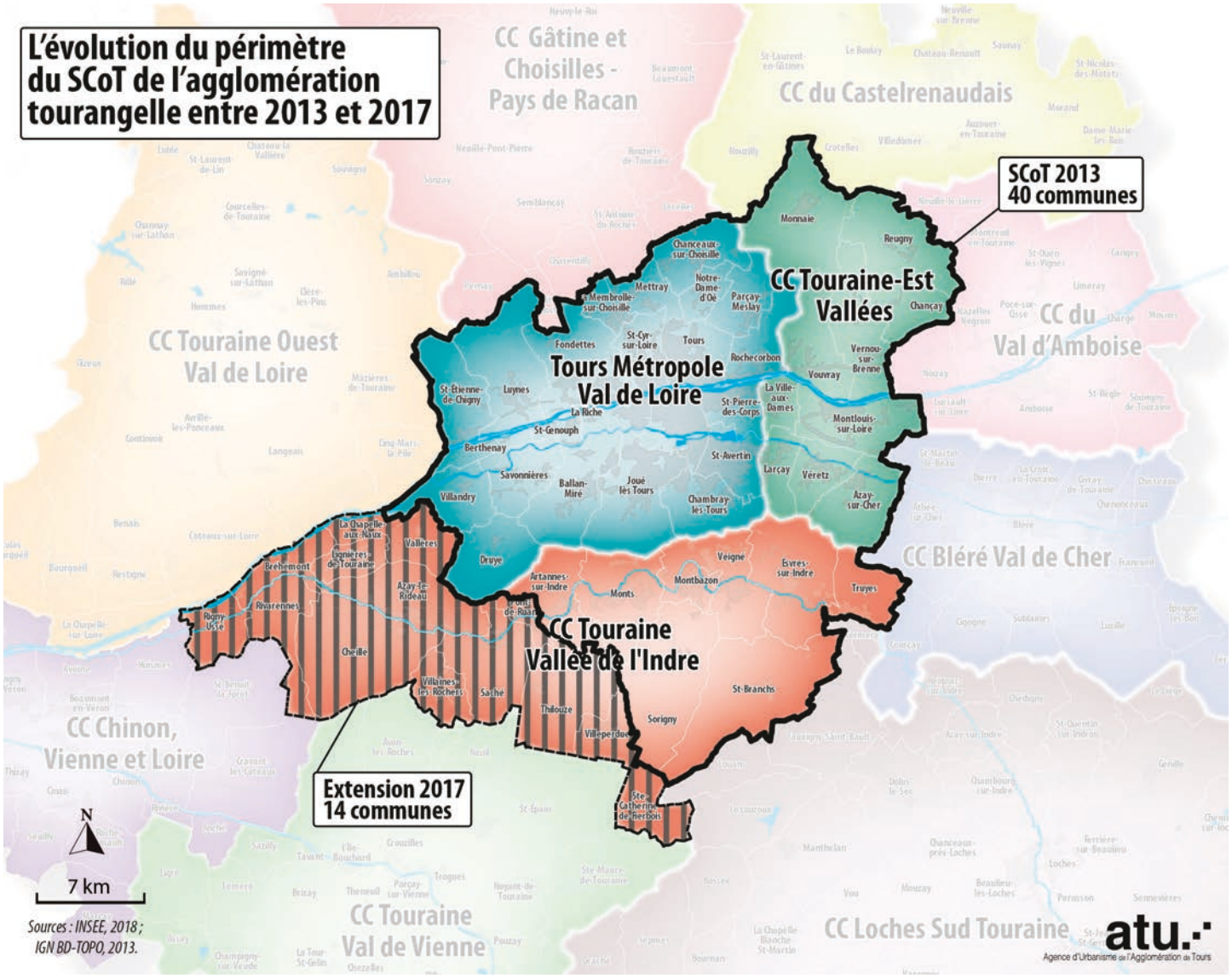
L'évolution du périmètre du SCoT de l'agglomération tourangelle entre 2013 et 2017
CC Gâtine et Choisilles - Pays de Racan
CC du Castelrenaudais
SCoT 2013
40 communes
CC Touraine-Est Vallées
CC du Val d'Amboise
CC Touraine Ouest Val de Loire
Tours Métropole Val de Loire
CC Bléré Val de Cher
CC Touraine Vallée de l'Indre
CC Chinon, Vienne et Loire
Extension 2017
14 communes
CC Touraine Val de Vienne
CC Loches Sud Touraine
N
7 km
Sources : INSEE, 2018 ; IGN BD-TOPO, 2013.
atu.
Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

LES CHIFFRES CLÉS DU BILAN DU SCoT DE 2013

Un bilan pour quoi faire ?

Ce suivi du SCoT avec des indicateurs calculés à plus ou moins six ans après l'approbation du document, conduit à un bilan imposé par l'article L.122-13 du code de l'urbanisme.

Il vise à évaluer les résultats de l'application du schéma, sur les sujets emblématiques définis dans le projet, comme la réduction de la consommation d'espace, l'articulation des fonctions urbaines de mobilités, de mixités, et d'intégration des risques.

Les analyses sont à la fois qualitatives et quantitatives.

LES INDICATEURS DE SUIVI DU BILAN DU SCOT APPROUVÉ EN 2013 (40 communes)

2013

- **Approbation (État 0)**
- 87 indicateurs de suivi proposés (aucun sur l'économie)

Thème	La nature, valeur capitale	Changement climatique et Vulnérabilité	Faire la ville autrement	Mobilité	Métropole active
Nombre d'indicateurs	13	19	23	22	0

2016

- **Bilan à 3 ans (État 1)**
- 29 indicateurs (ajustement, version simplifié)
- Publication en 2017 (27 indicateurs)

Thème	La nature, valeur capitale	Changement climatique et Vulnérabilité	Faire la ville autrement	Mobilité	Métropole active
Nombre d'indicateurs	3	6	7	6	7

2022

- **Bilan à mi-parcours (État 2)**
- 38 indicateurs

Thème	La nature, valeur capitale	Changement climatique et Vulnérabilité	Faire la ville autrement	Mobilité	Métropole active
Nombre d'indicateurs	7	6	8	10	7

Point de méthode :

Les chiffres clés présentés dans cette partie du document sont comparés uniquement entre « l'État 0 » et « l'État 2 ».

La plupart des indicateurs utilisés dans le bilan à 3 ans (« État 1 » réalisé en 2017) ont été conservés, sauf ceux pour lesquels nous ne disposons plus des données, ou ceux dont la comparaison n'est plus pertinente.

Pour certains indicateurs, les chiffres de « l'État 0 » (publié dans le SCoT approuvé) ont été recalculés pour assurer la cohérence des données et par conséquent la pertinence de la comparaison.

Selon la source, la disponibilité et la fiabilité des données, les espaces temps de comparaison sont variables, pouvant aller de 6 à 12 ans entre « l'État 0 » et « l'État 2 ».

Les chiffres repères du bilan du SCoT

Population : +4%

(soit 14 260 habitants supplémentaires entre 2009 et 2018)

2009	2018
354 800	369 060

Source : Insee, RP 2009 et 2018.

Emploi : +1%

(soit 1 350 emplois supplémentaires entre 2009 et 2018)

2009	2018
168 850	170 200

Source : Insee, RP 2009 et 2018.

Logements : +8%

(soit 15 200 logements construits entre 2011 et 2018)

2010	2018
185 400	200 600

Source : DGi/CD37, Cadastre 2010 et 2018.

Consommation foncière moyenne par an : -47% (Objectif -50%)

2000/2010	2011/2018
190 ha/an	101 ha/an

Source : DGi/CD37, Cadastre 2010 et 2018.

Les 13 tendances à retenir

1 Une consommation foncière globalement en baisse et un rapport entre l'extension et le renouvellement inversé pour l'habitat.

Entre 2011 et 2017, 101 ha/an ont été consommés en extension pour un objectif fixé à 90ha/an. Tout comme les autoroutes (A85 et A28) et le périphérique sur la décennie précédente, le projet d'État de la LGV Atlantique prend une part importante de cette consommation foncière avec 43% du total de la superficie consommée.

Les projets locaux en extension toute destinations confondues, ont été plutôt vertueux avec seulement 57ha consommé par an.

Pour le foncier à destination d'habitat, l'objectif d'augmenter la part en renouvellement et diminuer celle de l'extension a été atteint avec une inversion du rapport.

Avant le SCoT

- Extension : 60%,
- Renouvellement : 40%

Avec le SCoT

- Extension : 40%,
- Renouvellement : 60%

2 Une valeur paysage bien portée

La valeur du paysage est de plus en plus prise en compte dans les documents de gestion et de planification

La trame verte et bleue a fait l'objet de protections supplémentaires et les noyaux de biodiversité ont été affinés sur le territoire de TEV dans le cadre du l'élaboration du PLUi.

3 Des documents d'urbanisme vertueux

3% du territoire du SCoT a été restitué en zone agricole ou naturelle grâce à la révision des PLU.

La surface cumulée des zones à urbaniser dans les PLU a été plus que divisée par 2 entre 2008 et 2021 passant de 3 500 à 1 800 ha.

4 Une construction de logement en avance sur l'objectif mais non répartie suivant l'armature urbaine

43% de l'objectif total des 35 000 logements à produire d'ici 2030 a été réalisé.

Majoritairement construits dans le cœur métropolitain (63%), le rééquilibrage envisagé sur les pôles relais (Fondettes, Ballan-Miré, Montlouis-sur-Loire) censé accueillir 17% de nouveaux logements ne s'est pas produit. Ils en ont acceuilli seulement 6% des nouveaux logements.

Les communes périurbaines avec 31% de nouveaux logements construits ont continué de produire plus que leur objectif fixé à 24%.

5 Des Plans Climats Air-Energie Territoriaux dans les 3 EPCI du SCoT

6 La qualité de l'air s'améliore

Entre 2009 et 2019, on passe de 263 à 286 jours par an avec une qualité de l'air bonne à très bonne.

7 De nombreuses actions pour réduire la vulnérabilité au risque d'inondation

Depuis 2014, une convergence de la stratégie face au risque d'inondation se met en place à différentes échelles.

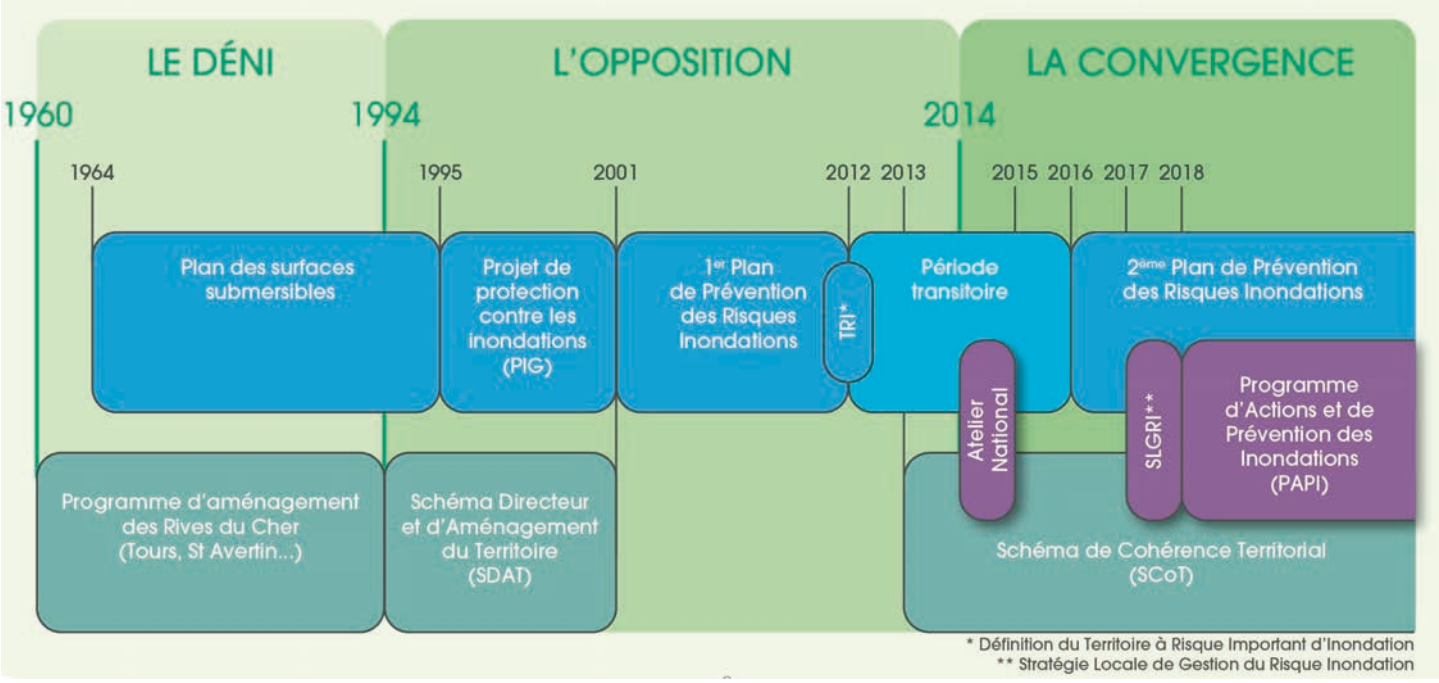

8 **De nombreuses initiatives en faveur du développement du vélo**

Les 3 EPCI du SCoT ont chacune engagé leur schéma cyclable et le territoire du SCoT dispose désormais de 4 grands itinéraires vélo sur 135 Km cumulés avec la Loire à vélo, le cher à vélo, l'Indre à vélo et Saint-Jacques à Vélo.

9 **L'intermodalité se développe avec 5 nouveaux parking relais, la part de la voiture diminue légèrement mais reste majoritaire.**

La voiture passe de 59% à 56% des modes de transports entre 2008 et 2019 et la part des transports en communs augmente de 2%. La marche et le vélo comme mode de déplacements augmentent surtout dans le cœur métropolitain.

10 **Le développement préférentiel envisagé autour des 9 gares en dehors du cœur métropolitain n'est pas significatif.**

11 **L'intensité urbaine a augmenté dans le corridor du tramway avec 27% des nouveaux logements du SCoT**, et un nombre croissant des établissements économiques.

12 **L'emploi total au lieu de travail est en progression** entre 2009 et 2018 (+1%).

En 2009, le territoire propose 12 emplois pour 10 actifs occupés ; en 2018, ce chiffre progresse avec 14 emplois pour 10 actifs occupés. **L'Agglomération Tourangelle propose donc plus de postes que d'actifs occupés résidents. Cette situation génère naturellement de nombreux déplacements vers le territoire.**

13 **Les surfaces de vente de commerces de détail (moins de 300 m²) diminuent légèrement** entre 2010 et 2018 (- 1%) ce qui traduit un phénomène de fermeture non compensée par d'éventuelles ouvertures de commerces de détail.

LA NATURE, UNE VALEUR CAPITALE

Le SCoT vise à :

- Affirmer la valeur emblématique des paysages
- Assurer la vitalité de la trame verte et bleue à toutes les échelles
- Faire de l'espace agricole un pilier de l'organisation territoriale

LES GRANDES ORIENTATIONS EN CARTE (EXTRAIT DU PADD)

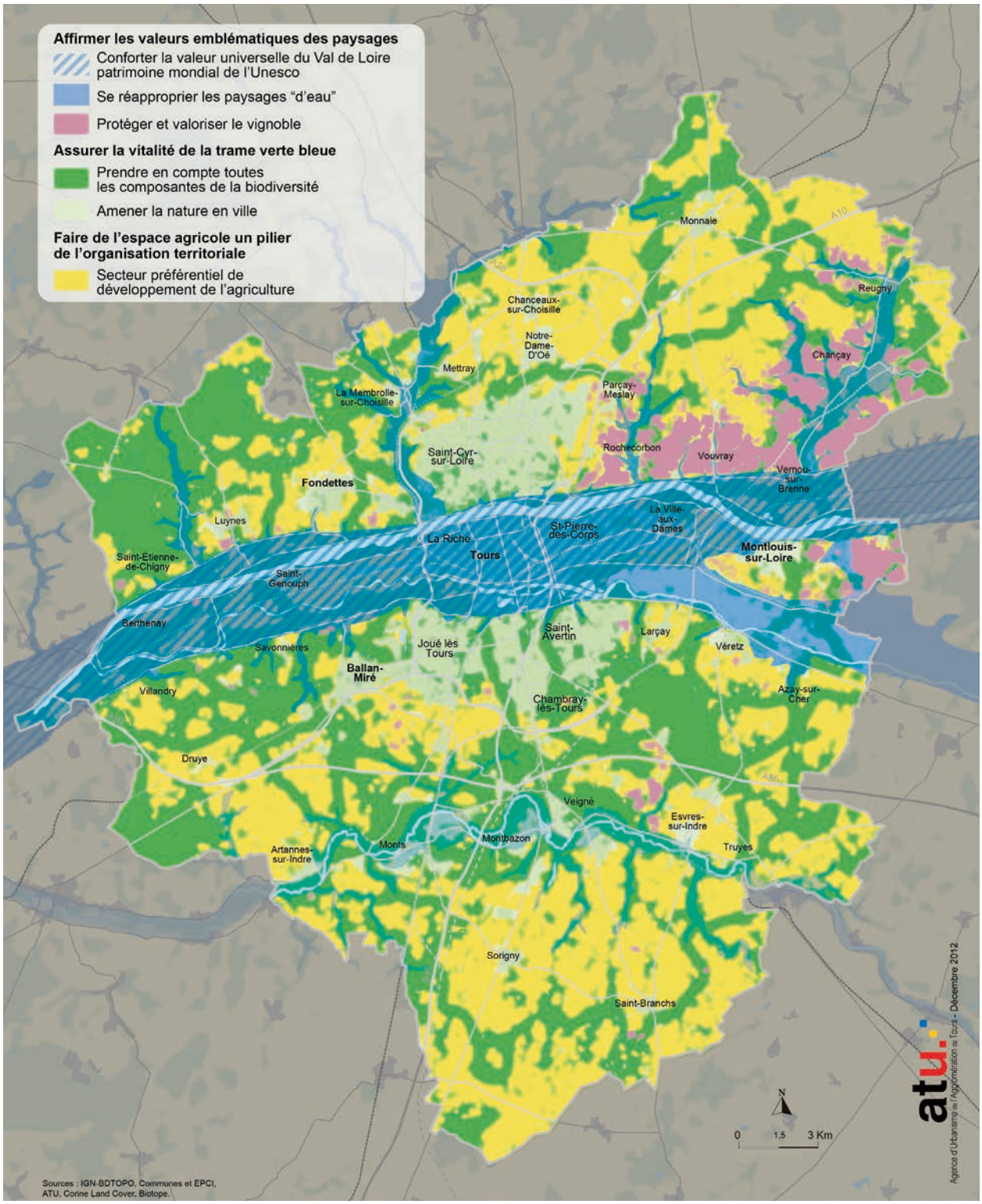

Les indicateurs de suivi

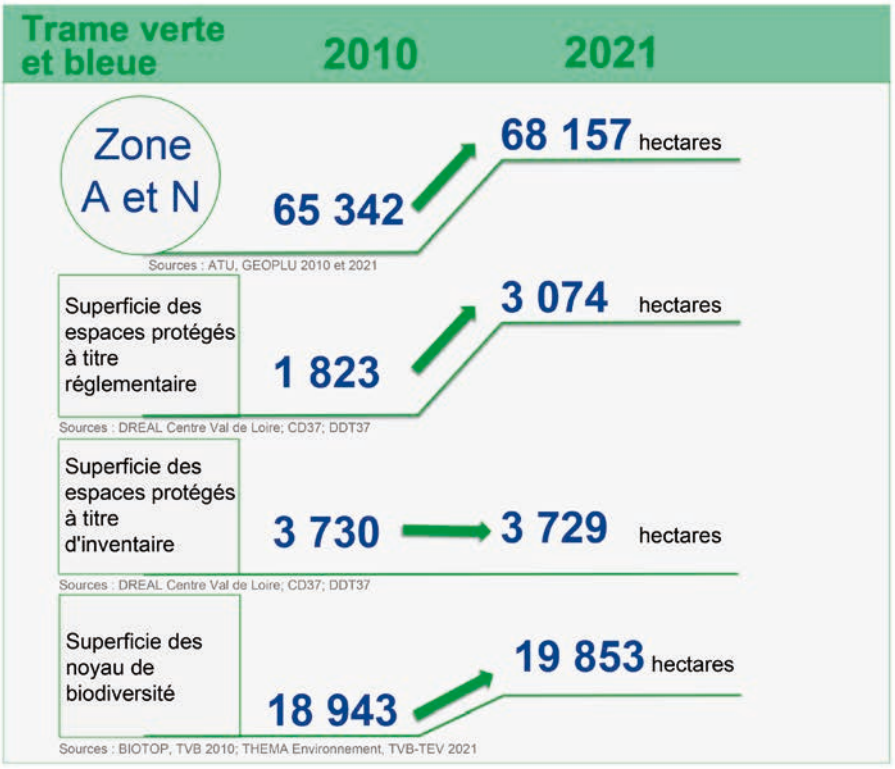

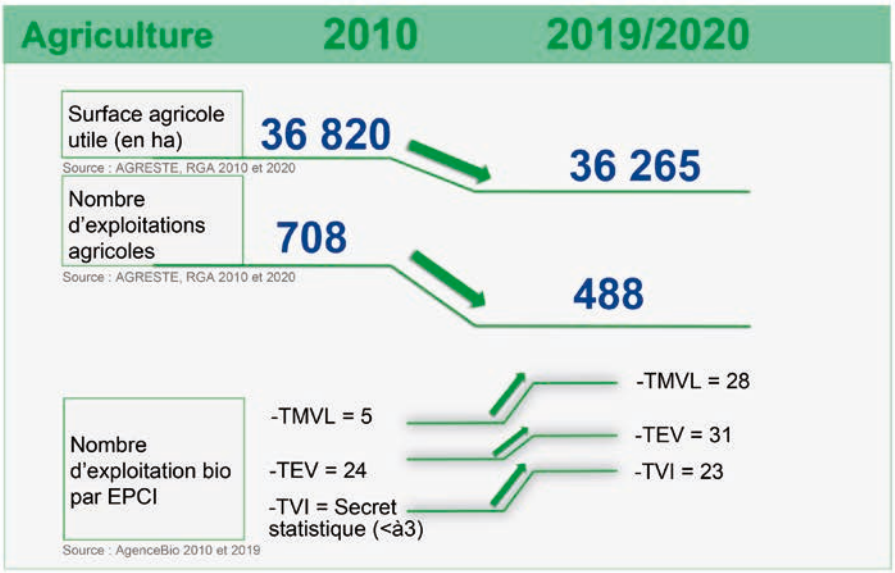

Pour aller plus loin

La valeur du paysage est de plus en plus prise en compte dans les documents de gestion et de planification et certains espaces font l'objet d'attentions renforcées.

- Plan de gestion du Val de Loire patrimoine mondial (2012)
- Plan Loire grandeur Nature (2014-2020)
- Adoption de la V.U.E. (Valeur Universelle Exceptionnelle du Val de Loire-2018)
- SPR (Tours, Rochecorbon, Luynes)

La trame verte et bleue a fait l'objet de mesures supplémentaires de protection avec l'extension de la zone Natura 2000 (agrandissement la Zone de Protection Spéciale sur la Vallée de la Loire), des acquisitions complémentaires sur les Espaces Naturels Sensibles du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et la création d'un nouveau site protégé par un arrêté de biotope (Site de reproduction des sternes à Tours).

Les PLU révisés entre 2016 et 2021 ont réinterrogé leur zone d'urbanisation futures, ou ZAC. Une partie de ces zones a été restituée en zone A ou N (ex. : PLU de Joué-les-Tours, Monts, Parçay-Meslay, Monnaie, Saint-Cyr-sur-Loire)

Concernant l'agriculture, la part de la surface agricole utile a légèrement diminuée (-2%) entre 2010 et 2020, mais elle représente toujours 44% de la superficie total du territoire du SCoT.

Le nombre d'exploitations agricoles a fortement baissé (-31%). Les exploitations bio sont en plein développement passant d'une trentaine en 2010 à 82 en 2020.

Des réflexions concernant l'agriculture de proximité sont engagées sur l'ensemble du territoire du SCoT avec des Projets Alimentaires Territoriaux.

FAIRE LA VILLE AUTREMENT

Le SCoT vise à :

Accueillir 30 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030
Faire grandir la ville de l'intérieur pour consommer moins d'espace
Conforter l'armature urbaine du territoire

LES GRANDES ORIENTATIONS EN CARTE (EXTRAIT DU PADD)

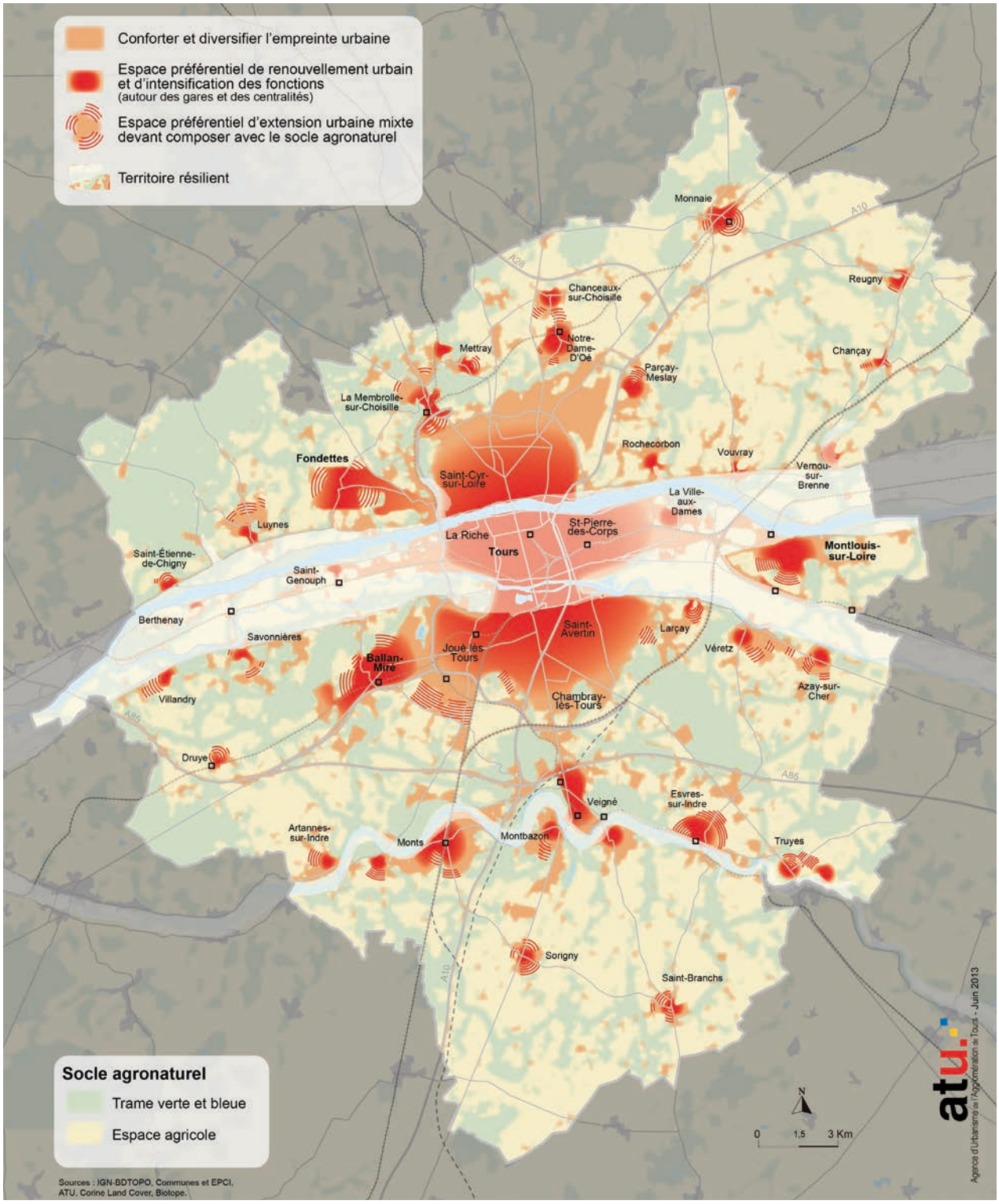

Les indicateurs de suivi

Consommation foncière

Toute destination (Moyenne annuelle)	Entre 2000 et 2010	Entre 2011 et 2017
Objectif : 90 ha/an en extension (pas d'objectif global en renouvellement)		
Extension urbaine	190 ha/an (dont 70 ha/an pour les infrastructures)	101 ha/an (dont 44 ha/an pour les infrastructures)
Renouvellement urbain	75 ha/an	63 ha/an

Habitat (part consommé)	Entre 2000 et 2010	Entre 2011 et 2017
Objectif : diminuer l'extension et augmenter le renouvellement		
Extension	60%	40%
Renouvellement	40%	60%

Sources : ATU, ENVU, EU; DGI/CD37, Cadastre 2000 à 2018

Production de logements

Objectif : 1 900 logements/an

Réalité 2011 à 2018 2 175 logements/an

Objectif de répartition selon l'armature urbaine :	Cœur métropolitain	Pôle relais	Périurbain
	59%	17%	24%
Réalité 2018	63%	6%	31%

Source : DGI/CD37, Cadastre 2011 à 2019

Vacance	2008	2018
Nombre de logements vacants	9 909	15 671
Taux de logements vacants	5,6%	7,9%

Source : INSEE, RP 2008-2018

L'ARMATURE URBAINE DU SCOT

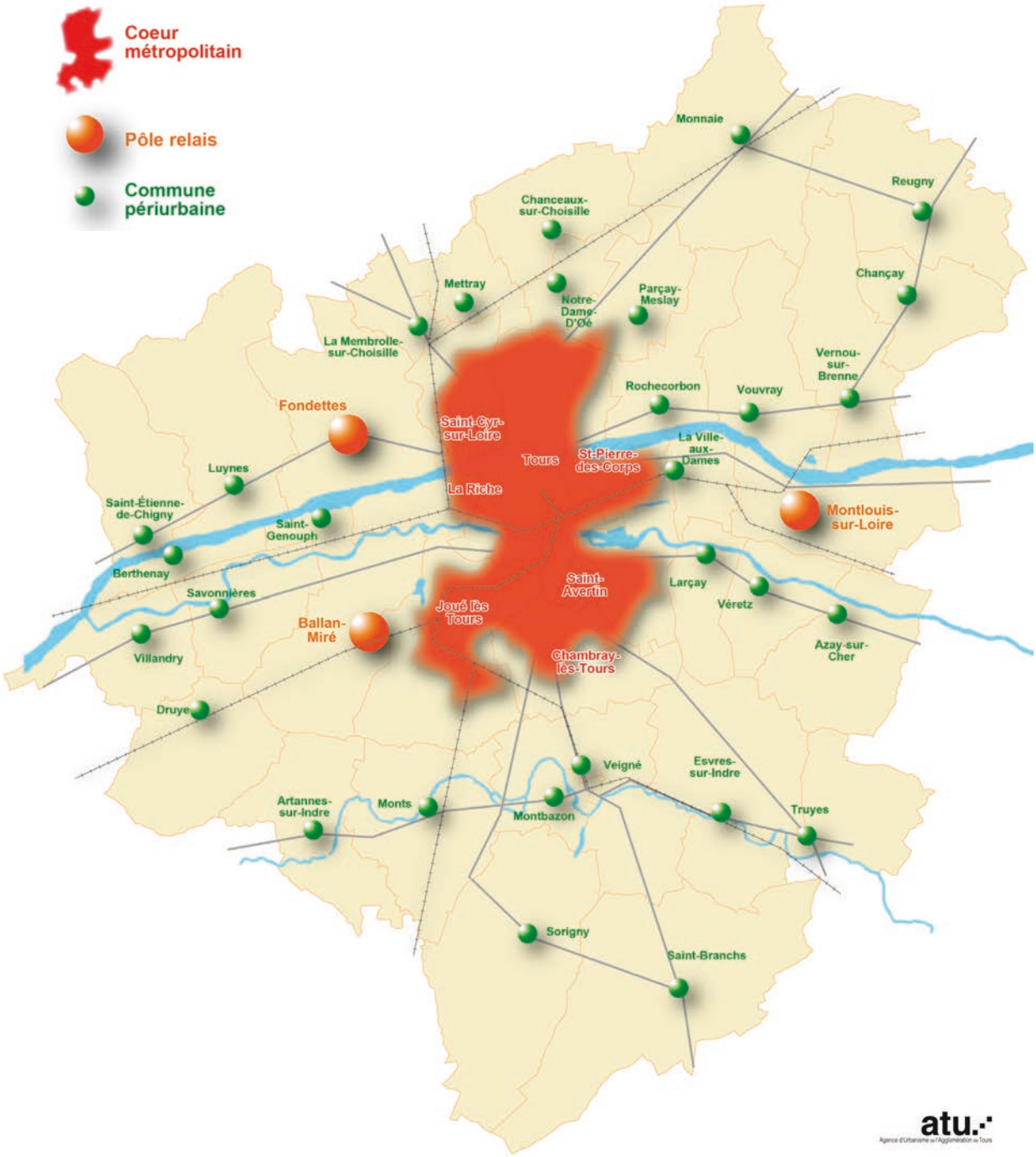

Pour aller plus loin

Le bilan chiffré de la consommation foncière toute destination entre 2011 et 2017

Consommation foncière en extension = 710 ha, soit 101 ha/an (dont 311 ha pour la LGV)

Consommation foncière en extension hors LGV = 399,4 ha, soit 57 ha/an

Consommation foncière en renouvellement = 442 ha, soit 63 ha/an

➲ Soit 62 % en extension et 38% en renouvellement avec la LGV

➲ Soit 47 % en extension et 53% en renouvellement sans la LGV

Surface en hectare	Extension	Renouvellement	**Total général**
Activités	97	28	**125**
Equipements	32	19	**51**
Habitat	265	394	**659**
Infrastructure	316	1	**317**
Total général	**710**	**442**	**1152**

La consommation foncière destinée à l'habitat représente 57%

L'objectif d'augmenter la part en renouvellement et de diminuer celle de l'extension a été atteint avec une inversion du rapport.

Avant le SCoT

Extension : 60%,

Renouvellement : 40%

Avec le SCoT

Extension : 40%,

Renouvellement : 60%

C'est dans les pôles relais (Ballan-Miré, Fondettes, Montlouis-sur-Loire) que l'inversion de tendance est la plus significative avec une forte diminution de l'extension urbaine, passant de 60% à 25%.

Dans les communes périurbaines, l'équilibre entre l'extension et le renouvellement est presque atteint, avec 51% en extension et 49% en renouvellement.

La construction de logement

En 7 ans, 43% de l'objectif total des 35 000 logements à produire a été réalisé.

L'objectif de 1 900 logements par an a été dépassé avec une moyenne de 2.175 logements/an sur l'ensemble du territoire.

Les pôle relais (Fondettes, Ballan-Miré, Montlouis-sur-Loire) n'ont accueilli que 6% des nouveaux logements alors que leur objectif était de 17%.

Les communes périurbaines ont accueilli 31% des logements construits et le cœur métropolitain 63%.

Les rôles définis dans l'armature urbaine semblent difficiles à ternir.

En termes d'avancement des objectifs fixés par EPCI à titre indicatif dans le SCoT, TEV est en retard sur l'objectif, alors que TMVL et TVI sont légèrement en avance.

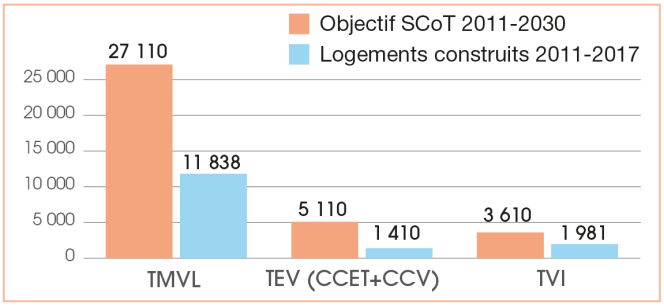

ATTENUER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le SCoT vise à :

- Réduire la vulnérabilité aux risques majeurs
- Garantir une gestion durable de la ressource en eau
- Améliorer la qualité de l'air et apaiser le cadre de vie

Les indicateurs de suivi

Risque inondation

	2009	2018
Nombre de personnes exposées au risque inondation Source : ATU, GEOPOP 2010 et 2018	113 000	113 780
Nombre de logements exposés au risque inondation Source : ATU, LOGT-CAD 2009 et 2018	64 800	69 800

Qualité de l'air

	2013	2019
Indice de la qualité de l'air niveau "bons et très bons" (Part des jours de l'année)	72%	78%
Indice de la qualité de l'air niveau "mauvais à très mauvais" (Nombre de jours dans l'année)	21	0

Source : LigAir

Nuisance sonore

	2011	2018
Connaissance du bruit Nombre de communes ayant établi leur cartographie du bruit. Sources : DDT37; TMVL	24	36
Exposition au bruit Nombre de personnes exposées à un niveau de bruit ambiant dépassant 65dB(A) selon l'indicateur Lden (24h). Sources : DDT37; ATU, GEOPOP 2009 et 2018	116 100	130 700

Pour aller plus loin

Différents plans, projets, ou programme d'actions sont actuellement en cours ou adoptés par les collectivités en faveur de la réduction des risques majeurs, de l'amélioration de la qualité de vie et de l'atténuation du changement climatique.

Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET)

TMVL (engagé), TEV (adopté) et TVI (adopté).

Projet Alimentaire Territorial

TMVL (engagé), TEV (engagé), TVI (engagé en 2021).

Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Les collectivités ont pris la compétence GEMAPI

Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI)

Adoptée en juillet 2017, elle est la déclinaison locale de La stratégie nationale de gestion du risque d'inondation, pour la période 2016-2021, c'est le 1er cycle de mise en œuvre de la Directive Inondation, sur le Territoire à Risque Important (TRI), soit 18 communes du SCoT.

Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Tours Métropole Val de Loire et Touraine-Est Vallées, en collaboration avec l'État, travaillent sur le Programme d'Actions de Prévention des Inondations. Composé de 45 fiches actions réparties dans 7 axes thématiques, le PAPI est la feuille de route opérationnelle de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) pour sensibiliser les populations au risque inondation, améliorer les prévisions de crues, réduire la vulnérabilité du territoire et favoriser sa résilience.

Le référentiel national de vulnérabilité aux inondations appliqué au SCoT de l'Agglomération Tourangelle.

Le SMAT porteur du SCoT, la DDT37 et le CEREMA se sont associés pour décliner à l'échelle locale le référentiel national de vulnérabilité aux inondations, sur les 54 communes du nouveau périmètre du SCoT. L'objectif étant d'accroitre la connaissance de la vulnérabilité aux inondations pour mieux l'intégrer dans la planification urbaine. 47 indicateurs ont été déterminés autour des 3 objectifs de la Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation (SNGRI). Ce travail viendra alimenter le diagnostic du SCoT en révision.

CHANGER LES PRATIQUES DE MOBILITE

Le SCoT vise à :

Déployer une offre multimodale
Donner la priorité aux mobilités durables (étoiles ferroviaires et axes forts de transports en commun)
Articuler les centralités pour une cohérence urbaine

LES GRANDES ORIENTATIONS EN CARTE (EXTRAIT DU PADD)

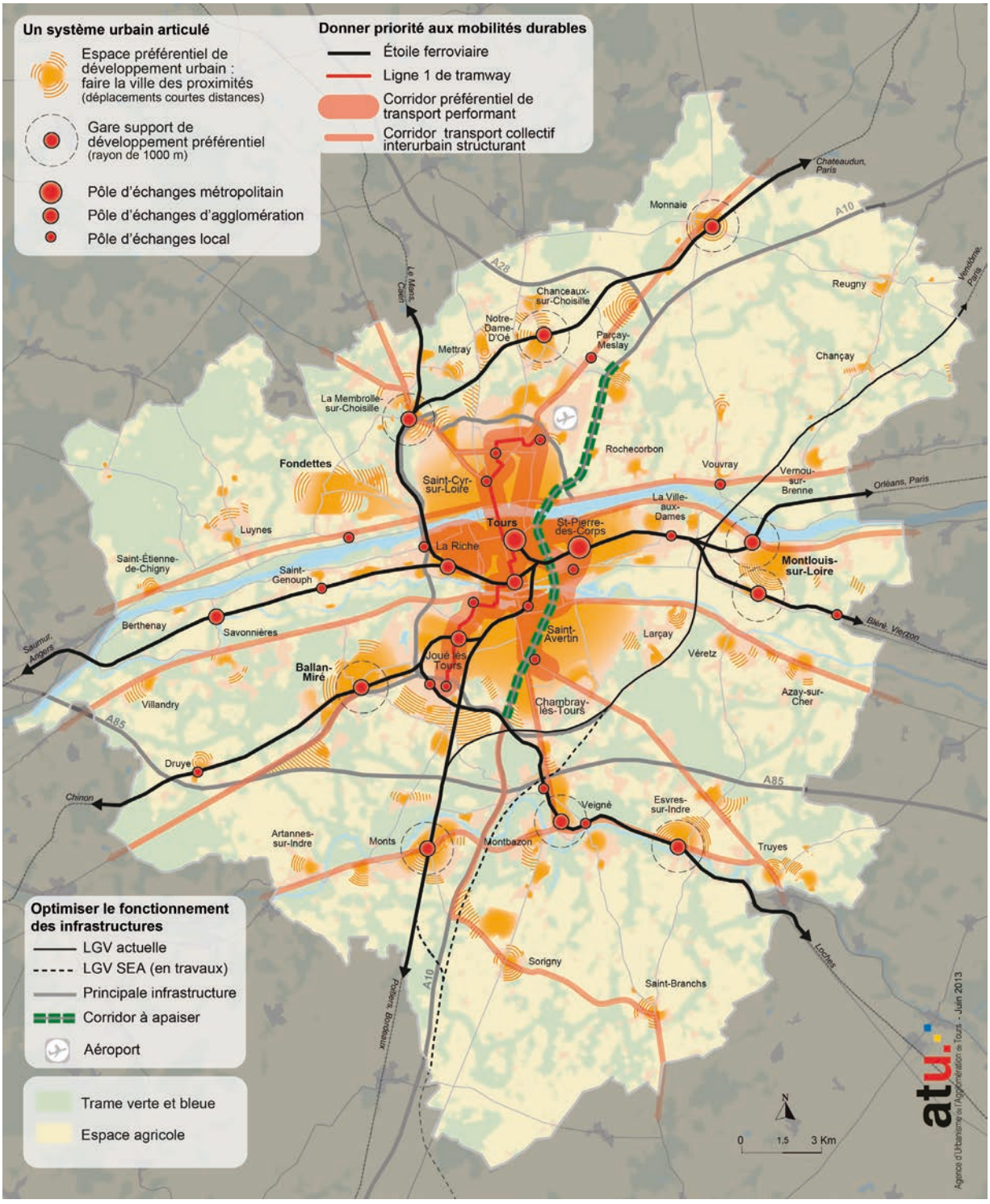

Les indicateurs de suivi

Intermodalité	2008	2020
Parking relais : Nombre et capacité Source : TMVL, 2008-2020	2 (470 places)	7 (1.520 places)
Aires de covoiturage : Nombre et capacité Source : CD37, 2008-2020	0	5 (134 places)
Abris vélos aux abords des gares, et des principaux arrêts de transports en commun. Nombre et capacité Source : TMVL, 2008-2020	7 (252 places)	15 (504 places)

Cohérence urbanisme et transports	2009	2018/2020
Objectif : 9 gares support préférentiel de développement (Rayon 1000 m)		
Population Source : ATU, GEOPOP 2009-2018	21 700	24 306
Construction de logements Source : DGI/CD37, Cadastre 2010 et 2019	+1 200	
Nombre d'établissements Sources : ATU/OE2T, BDECO 2009; INSEE, SIRENE 2020	1 100	1 100
Objectif : Intensité urbaine dans le corridor du tramway (Rayon 500 m)		
Population Source : ATU, GEOPOP 2009-2018	71 700	75 122
Construction de logements Source : DGI/CD37, Cadastre 2010 et 2019	+4 107	
Nombre d'établissements Sources : ATU/OE2T, BDECO 2009; INSEE, SIRENE 2020	6 500(1)	12 000(1) (dont 5 200 auto-entrepreneurs)

(1) Le statut «auto-entrepreneur» a été créé au 1er janvier 2009.
Le nombre d'établissements de 2009 ne les prenaient pas en compte.

LES GARES SUPPORT PRÉFÉRENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

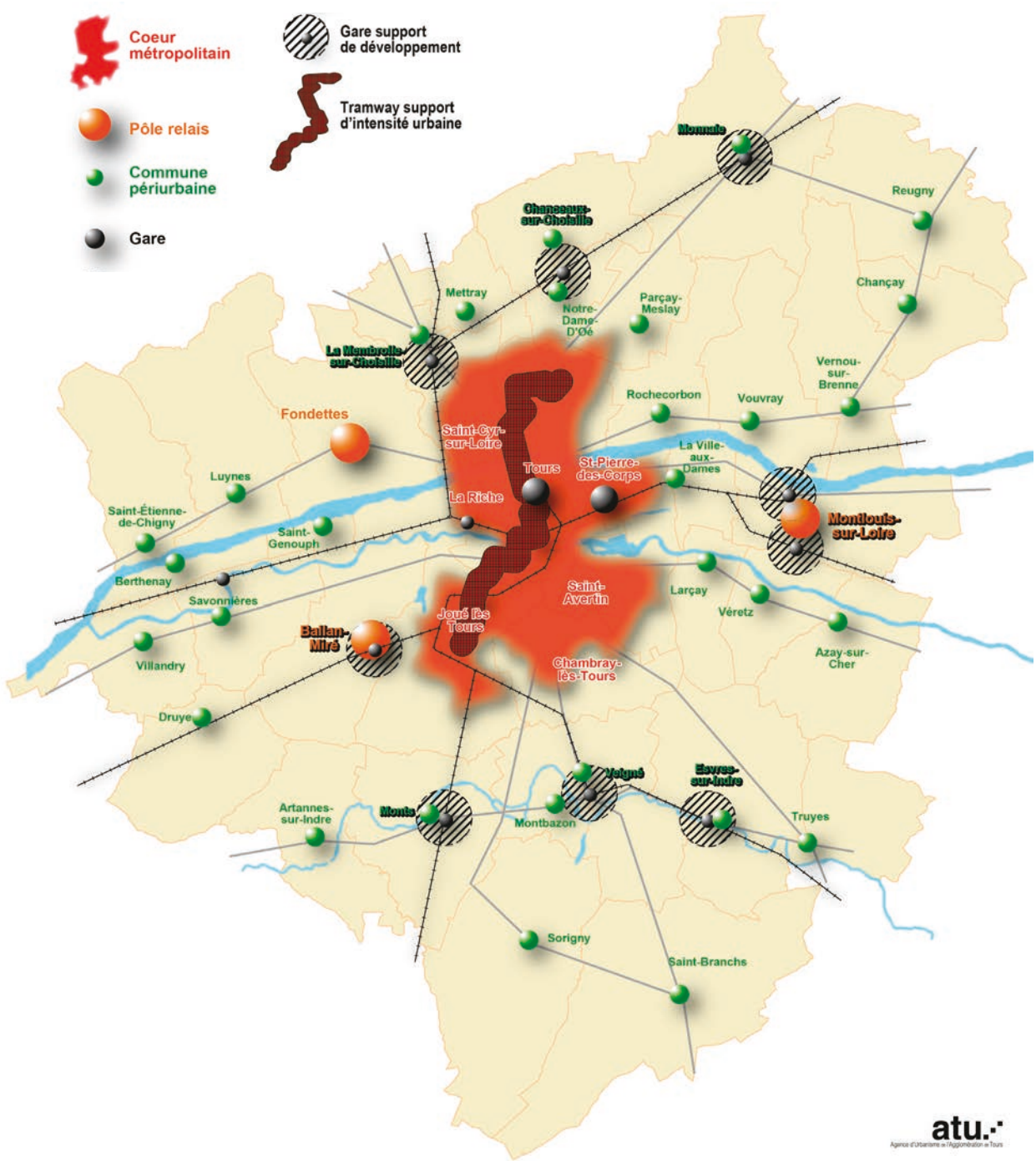

Pour aller plus loin

De nombreuses initiatives en faveur du développement du vélo

Les schémas cyclables : TMVL (engagé), TEV (engagé), TVI (engagé)

3 nouveaux grands itinéraires cyclables en plus de la Loire à vélo déjà existante dans le SCoT approuvé (Total : 135Km cumulés)

- Le cher à vélo sur TMVL et TEV
- L'Indre à vélo sur TVI
- Saint-Jacques à Vélo (V41) sur TMVL, TEV, TVI

Création de l'accueil Vélo et rando à Tours en 2017

Installation de compteurs de passages vélo :

- 1 sur TEV
- 20 sur TMVL

Amélioration des franchissements pour les piétons et vélos :

- Tours : Nouvelle Passerelle Fournier, Pont Napoléon et Pont Wilson

Intermodalité

Le développement des parkings relais (3 fois plus de places), des nouvelles aires de covoiturages et des abris vélos le long de la ligne de tramway et des principaux arrêts de transport en communs permettent de faciliter des moyens de transport partagés ou multimodaux.

Les gares support de développement préférentiel

En 2009, la population autour de ces 9 gares représentait 6% de la population totale du SCoT. En 2018, elle en représente 6,6%. C'est autour des gares de Montbazon/Veigné (+1 000 habitants) et d'Esvres-sur-Indre (+ 670) et que l'augmentation est la plus significative.

1 200 logements ont été construits autour de ces 9 gares entre 2011 et 2018, particulièrement autour des gares de Esvres-sur-Indre, Notre-Dame-d'Oé et Montlouis-sur-Loire avec un peu plus de 200 logements construits pour chacune d'entre elle.

Sur le plan économique très peu d'évolution dans le périmètre des gares, support préférentiel de développement, entre 2008 et 2020, le nombre d'établissements économiques reste le même.

Intensité urbaine dans le corridor du tramway

Avec plus de 4 000 logements construits, le corridor du tramway a accueilli 27% des nouveaux logements du SCoT, dont 57% à Tours nord.

La population et le nombre d'établissements économiques ont également augmenté, soulignant l'effet de l'attractivité le long de la ligne de tramway.

UNE METROPOLE ACTIVE POUR DEVELOPPER L'EMPLOI

Le SCoT vise à :

Pérenniser la diversité et l'attractivité du pôle d'emploi
Développer les pôles d'excellence et les compétences d'une Agglomération de la connaissance
Faire le pari du commerce en ville.

LES GRANDES ORIENTATIONS EN CARTE (EXTRAIT DU PADD)

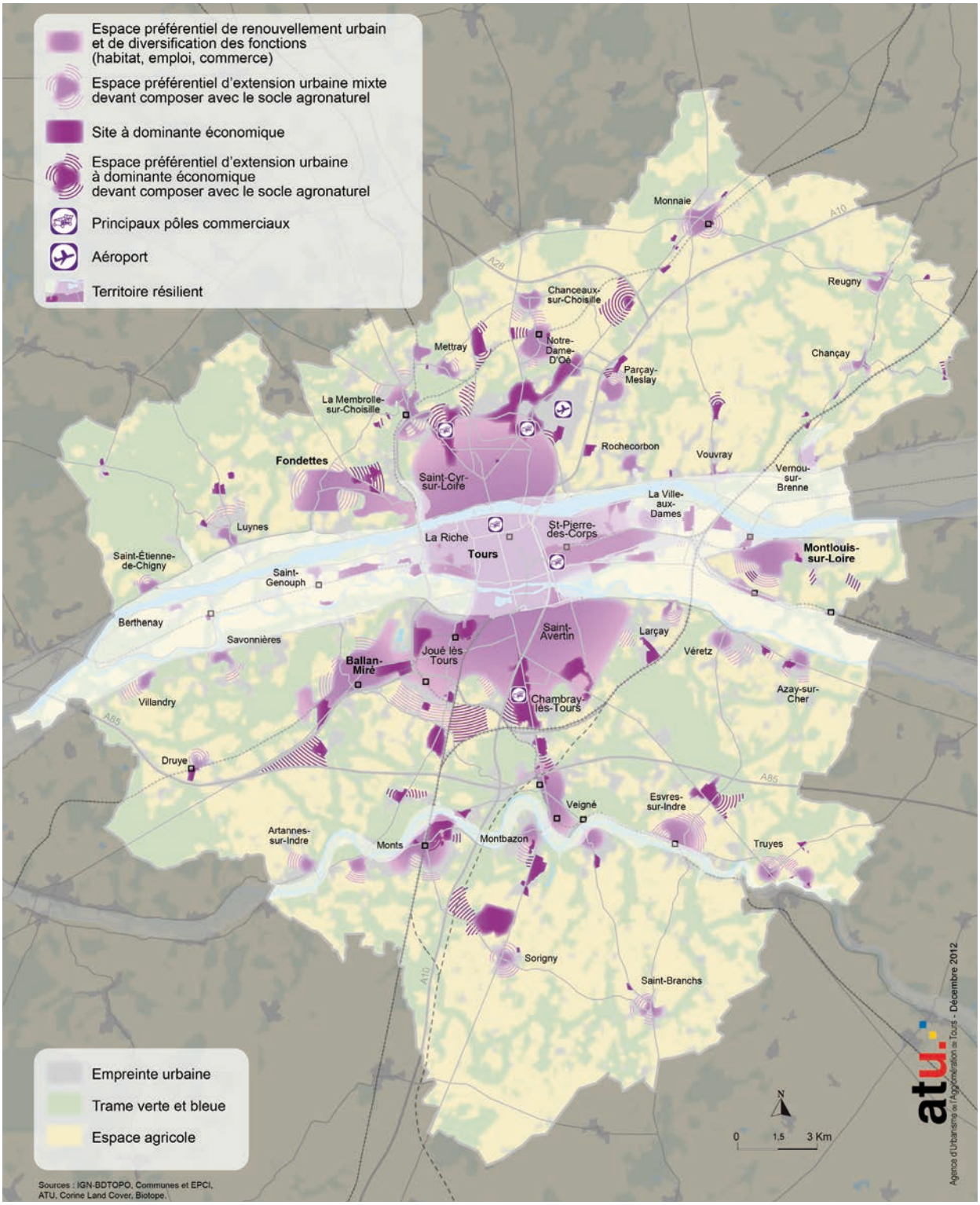

Les indicateurs de suivi

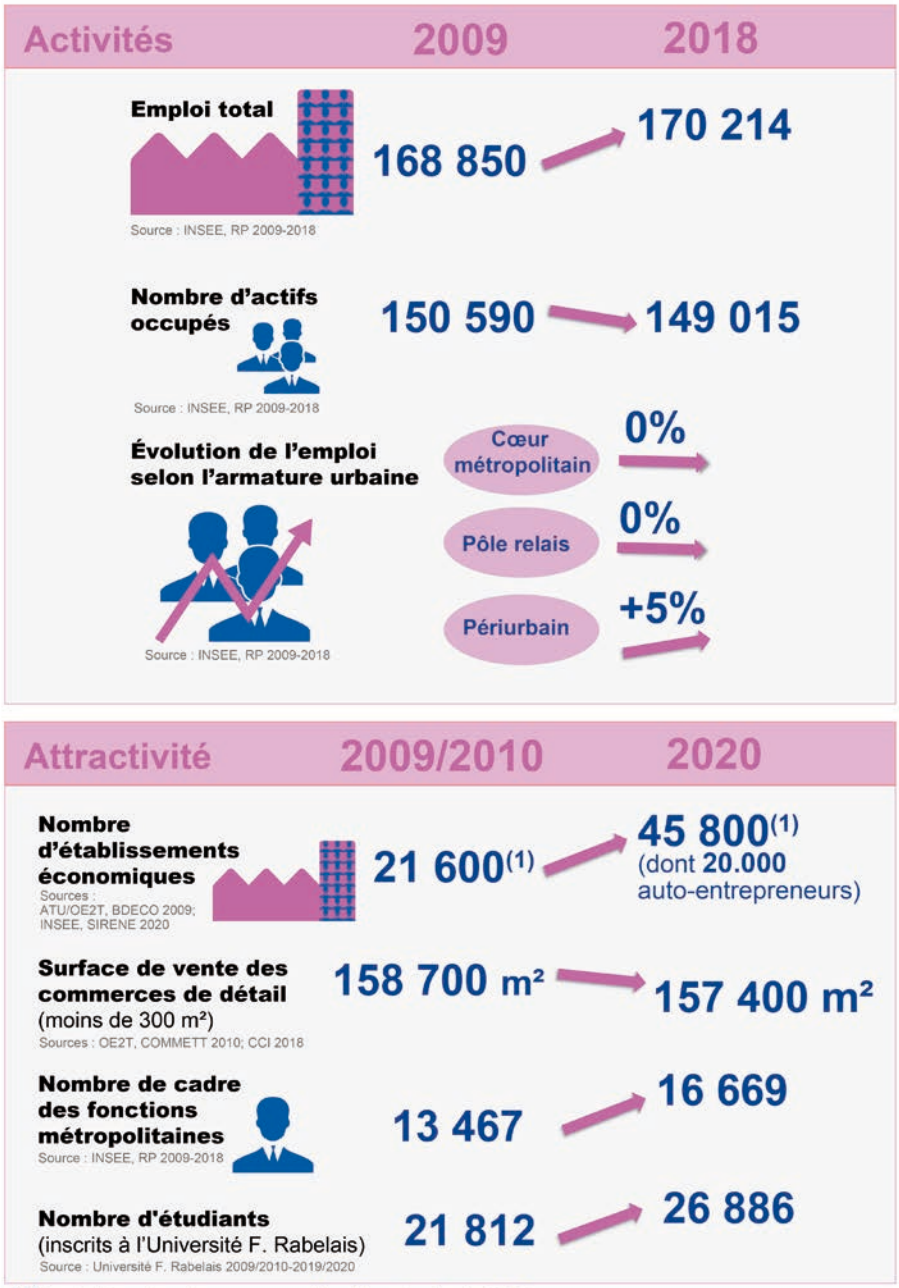

(1) Le statut «auto-entrepreneur» a été créé au 1er janvier 2009.
Le nombre d'établissements de 2009 ne les prenaient pas en compte.

Pour aller plus loin

L'emploi total au lieu de travail est en progression entre 2009 et 2018 (+1%), cette dernière étant inférieure à la dynamique observée en France sur la même période (2%).

En 2009, le territoire propose 12 emplois pour 10 actifs occupés ; en 2018, ce chiffre progresse avec 14 emplois pour 10 actifs occupés. L'Agglomération Tourangelle propose donc plus de postes que d'actifs occupés résidents. Cette situation génère naturellement de nombreux déplacements vers le territoire.

Le nombre d'établissements connait une très nette progression. L'instauration du statut d'auto-entrepreneur en 2010 est en très grande partie responsable de la stimulation de la création d'entreprises et d'établissements. 43% des établissements en 2020 sont ainsi des auto-entrepreuneurs.

Les surfaces de vente de commerces de détail (moins de 300 m^2) diminuent légèrement (- 1%) ce qui traduit un phénomène de fermeture non compensée par d'éventuelles ouvertures de commerces de détail. A l'inverse, les grands commerces (plus de 300 m^2) voient leurs surfaces de vente totale augmenter de +5% entre 2010 et 2018 dans l'Agglomération Tourangelle.

Le nombre de cadres ou chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus des cinq fonctions d'emploi dites métropolitaines progresse (commerce interentreprises, conception-recherche, culture-loisirs, gestion et prestations intellectuelles). Les fonctions métropolitaines correspondent aux fonctions d'emploi les plus présentes dans les grandes villes relativement aux tailles de ville inférieures. Ces emplois permettraient de capturer les « emplois stratégiques » dans l'analyse « du rayonnement ou de l'attractivité du territoire » selon l'Insee. Leur progression confirme le processus de métropolisation à l'œuvre dans l'Agglomération Tourangelle à travers la présence de Tours Métropole Val de Loire.

Enfin, l'augmentation du nombre d'étudiants confirme la place importante que tient l'Université de Tours en région Centre-Val de Loire.

RETOURS D'EXPÉRIENCES ET PERSPECTIVES D'ÉLUS DU TERRITOIRE

La fonction du SMAT est d'accoucher de réglementations qui visent à projeter sur un territoire des grandes orientations en intégrant des normes supérieures. Mais, il permet surtout d'ouvrir des possibilités nouvelles et de faire en sorte que la règle que l'on se donne soit partagée par tous. C'est une opportunité qui permet aux élus de s'impliquer et d'être partie prenante à l'élaboration et d'inspirer des politiques locales. C'est une démarche d'intérêt général. L'enjeu pour la révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle, c'est la prise de conscience. Faire changer le regard et crédibiliser la démarche permettra de faire preuve de rationalité et de trouver les moyens pour mener à bien les projets.

Daniel LANGÉ, ancien vice-président du SMAT et ancien élu de TMVL

Le SCoT approuvé en 2013 n'a pas trouvé sa place sur les territoires, notamment par manque de conviction après approbation et du fait d'orientations qui laissent place à trop d'interprétation.
Pour la révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle, il sera nécessaire de s'entendre sur un projet global avec une vraie réflexion et une volonté politique dans l'aménagement du territoire, pas seulement sur la ville-centre. Il faut trouver un consensus politique et faire le SCoT à partir de projets concrets qui émergent aujourd'hui et éviter une approche abstraite qui ne répond pas aux vrais enjeux. Il serait par exemple possible de prévoir un schéma des mobilités à l'échelle du SCoT pour mieux connecter la vallée de l'Indre et Touraine-Est Vallées à la Métropole.

Alain ESNAULT, 7ème Vice-Président du SMAT, élu de la CC TVI

Il a été difficile d'arriver dans un territoire déjà doté d'un SCoT qui ne reprenait pas forcément les attentes de l'ex Communauté de Communes du Pays d'Azay-Le-Rideau, d'autant plus que le SCoT avait également été initiée sur le Chinonais avant l'intégration au SMAT. La révision constitue une opportunité pour intégrer pleinement la démarche, être impliqué dès le départ et apporter des sujets comme le tourisme. Il y a aussi de fortes attentes concernant la mobilité ou l'économie. Dans sa révision, le SCoT de l'Agglomération Tourangelle doit intégrer les notions de « bassin de vie » et de « solidarité territoriale ». Il est nécessaire d'apporter de la nuance au regard des réalités des territoires. Le SCoT, c'est une diversité d'échanges et d'expériences, il faut partir d'actions simples pour partager, raisonner et ne plus mettre les territoires en concurrence. Le SCoT a une dimension de « gros projets dimensionnants », il faut aussi mettre en place des petits projets concrets avec peu de moyens.

Marie-Annette BERGEOT, 4ème Vice-Présidente du SMAT, élue de la CC TVI

Le SCoT de 2013 a pu contribuer à mettre en éveil les élus sur des problématiques majeures, telles que la résilience, la renaturation, la densité ou les questions de mobilité. Il a constitué une interface à la bonne échelle pour mener à bien la mise en cohérence de réflexions territoriales. En outre, il a permis de créer un consensus autour de la préservation de la trame verte et bleue et l'importance de l'étoile ferroviaire. Pour la révision, il faudra traiter de nouveaux sujets, comme le ZAN, qui suscitera un débat. Mais aussi avancer sur les questions de mobilité et de développement économique, partir à la recherche d'un équilibre de nos territoires, car sur ces deux sujets, beaucoup reste à faire.

Claude GARCERA-TRIAY, membre du SMAT, élu de la CC TEV

Le SCoT est un outil, il a notamment permis d'intégrer de nouveaux éléments dans les documents d'urbanisme locaux, telle que la question du renouvellement urbain. Cependant, il était nécessaire de le mettre en révision, d'autant plus avec les démarches menées à l'échelle intercommunale comme le PLUi. Pour mener à bien la révision, il est nécessaire qu'elle se déroule dans un contexte politique apaisé pour avancer ensemble, éviter les décalages d'approches et surtout garder la motivation. Il serait également intéressant de rendre plus clairs les liens entre SRADDET, SCoT et PLUi. Les sujets prépondérants à développer dans le futur SCoT sont la mobilité, notamment l'étoile ferroviaire, ainsi que la mise en place de complémentarités entre les territoires sur le sujet du développement économique, en veillant à ne pas oublier le volet agricole. Le SCoT devra prendre en compte les réalités territoriales.

Janick ALARY, membre du SMAT, élu de la CC TEV

L'élaboration et la mise en œuvre du SCoT ont reposé sur l'implication des maires, notamment au sein du comité de pilotage, ce qui a permis une adoption consensuelle du SCoT. Cette instance s'appuyait sur le travail réalisé lors des groupes techniques et des séminaires, ainsi que sur les études et enquêtes réalisées chaque année. Ce travail a permis d'identifier les orientations du SCoT et d'y associer des indicateurs précis, par exemple en matière de consommation foncière ou de renouvellement urbain.
Le SCoT est un levier très intéressant, avec la volonté de développer des indicateurs incitatifs et de les faire connaitre, pour intégration dans les documents inférieurs. La révision devrait permettre d'améliorer certaines thématiques, par exemple l'énergie. Il faut réussir à garder les élus mobilisés tout au long du processus, en optimisant le nombre de réunions. Il est également important de co-construire le SCoT en lien avec les PLU intercommunaux. Enfin, il faut bien identifier les points qui pourraient être sources de divergences, pour qu'ils ne soient pas des éléments de blocage pour l'approbation.

Christian GATARD , 6ème Vice-Président du SMAT, élu de TMVL

RETOURS D'EXPÉRIENCES ET PERSPECTIVES DE TECHNICIENS DU TERRITOIRE

La réalisation du SCoT de l'Agglomération Tourangelle et sa mise en œuvre ont permis de créer des scènes de débats et d'échanges qui n'existaient pas auparavant à l'échelle locale. Cette dynamique a apporté un changement de vision et a créé des ponts à la fois technique et politique sur des sujets tels que la planification et l'aménagement du territoire. A l'échelle de la CC Touraine Vallée de l'Indre, le SCoT a notamment joué son rôle sur les questions de densité en contribuant à valoriser la lutte contre l'étalement urbain. En matière de développement économique, il a montré qu'il y avait plus de complémentarités que de concurrence entre territoires. Et sur certains sujets spécifiques, le Schéma de cohérence territoriale a été un point d'appui politique, par exemple en permettant d'argumenter pour la défense de la ligne TER Tours-Loches. L'intérêt du SCoT réside dans le lien qu'il créé entre les territoires, leurs fonctionnements et les personnes. Il permet de se réaffirmer et de valoriser des identités plurielles en créant une communauté de réflexion. L'essentiel n'est pas le document mais son processus d'élaboration et la scène d'échange politique qu'il crée.

Bernard MEUNIER, anciennement en charge de l'aménagement à la CC TVI

La réalisation du SCoT a permis aux territoires de se rencontrer et d'échanger sur des sujets sur lesquels ils ne se parlaient pas, comme le commerce par exemple. Dans sa mise en œuvre, il a surtout eu un rôle sur les questions de densité et d'implantations commerciales mais a été finalement peu prescriptif. Il est difficile de faire vivre un tel document après son approbation.
L'un des enjeux de la révision est la prise en compte de la réalité de territoire et d'aboutir à une écriture qui indique la règle mais aussi l'esprit de la règle. Pour cela, il faudra concerter largement avec les élus présents au SMAT, les techniciens mais aussi la strate plus locale.
Le SCoT doit être un générateur de discussion sur des sujets émergents à traiter comme les déchets, la mobilité, les transitions. Ce sont autant de défis à relever, en faisant en sorte que la révision soit vue comme une opportunité et non une contrainte réglementaire supplémentaire. Il pourrait notamment être intéressant d'associer à la révision les DGS des communes.

Elodie ROCHE-TERNOIR, Directrice de l'Aménagement et de l'Urbanisme et Alain POISSON, Directeur de la CC TEV

Il n'y a pas eu de co-construction entre le projet du SCoT du Nord-Ouest de la Touraine et le SCoT de l'Agglomération Tourangelle. En revanche, les contrats de réciprocité jouent l'interface de la cohérence entre les territoires. C'est par ce biais que des réflexions partagées émergent et seront à envisager pour la révision du SCoT, car il est nécessaire que les territoires se parlent entre eux. La question de la mobilité est notamment centrale entre les deux territoires, elle pourrait mobiliser et traiter de l'intermodalité et des pratiques de déplacement. Le sujet du développement économique est également à intégrer dans une démarche d'interscot, pour prendre en compte les projets initiés sur les territoires voisins dans une logique de complémentarité et de transversalité.

Gérald MARCHAND, Chargé de mission SCoT, SCoT Nord-Ouest-Touraine

Le SCoT approuvé en 2013 a été une opportunité pour placer la stratégie à une échelle qui n'existait pas auparavant, mais pour mesurer son impact sur les territoires il est nécessaire de se poser la question de sa mise en œuvre. Le SCoT a permis de valider des acquis tels que le changement de regard sur les espaces non bâtis et la valorisation du socle agro-naturel, l'apaisement de l'A10, avec notamment la signature de la convention Autoroute Bas Carbone, la gestion des espaces commerciaux, ou encore la question du renouvellement urbain. Cependant, certains essais sont non transformés comme la notion de la densité qui n'aborde pas la question de la qualité, mais uniquement celle de la quantité, l'articulation entre urbanisme et mobilité, l'activation de l'étoile ferroviaire ou encore la question de l'armature urbaine. Enfin, le SCoT de 2013 a été confronté à différentes impasses comme la trajectoire carbone absente du document, le développement économique qui est un réel enjeu pour le territoire, le risque inondation et enfin la transversalité et l'appropriation du projet. Ce sont autant de sujets et de défis à relever pour la révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle.

Céline TANGUAY, architecte-paysagiste
et Jérôme BARATIER, Directeur de l'ATU

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale des Territoires

Le SCoT approuvé en 2013 a amené les territoires à davantage se parler et apprendre à se connaître, contribuant à atténuer les a priori, et à élaborer puis mettre en œuvre un projet de territoire commun. En ce sens, il a eu une réelle portée pédagogique. En l'absence de SCoT, le territoire ne se serait pas développé de la même manière : il a en particulier permis de réguler la consommation d'espace et la densité, il a également été un garde-fou en matière d'équipements commerciaux. La révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle doit continuer à amener les territoires à se fédérer autour d'un projet ambitieux. Le SCOT, c'est l'outil de planification stratégique à l'échelle d'un bassin de vie. L'importance des défis que l'Agglomération Tourangelle doit relever sur le risque inondation, la réduction de l'artificialisation du sol, la ressource en eau, la biodiversité, l'équilibre et la mixité sociale, le volet transport et mobilité, la transition énergétique ainsi que la question de l'agriculture en milieu péri-urbain, oblige les partenaires à une révision ambitieuse. L'écriture du document gagnerait également à être simplifiée pour permettre au plus grand nombre de s'approprier ce projet.

Clotilde EL-MAZOUNI
et Dominique BERTHONNEAU, DDT37 - CDPENAF

LA RÉVISION DU SCOT

Une procédure de révision du SCoT est en cours depuis 2017 sur le nouveau périmètre concernant 54 communes.

La révision du SCoT permet de prendre en compte les évolutions législatives, issues notamment de la loi Elan et de la loi Climat et Résilience. Elle permet surtout d'affirmer des valeurs socles qui font sens sur le territoire de l'Agglomération Tourangelle. En effet, le SCoT est une scène de débat entre les acteurs politiques du territoire, qui les amène à partager et à travailler autour de ces valeurs.

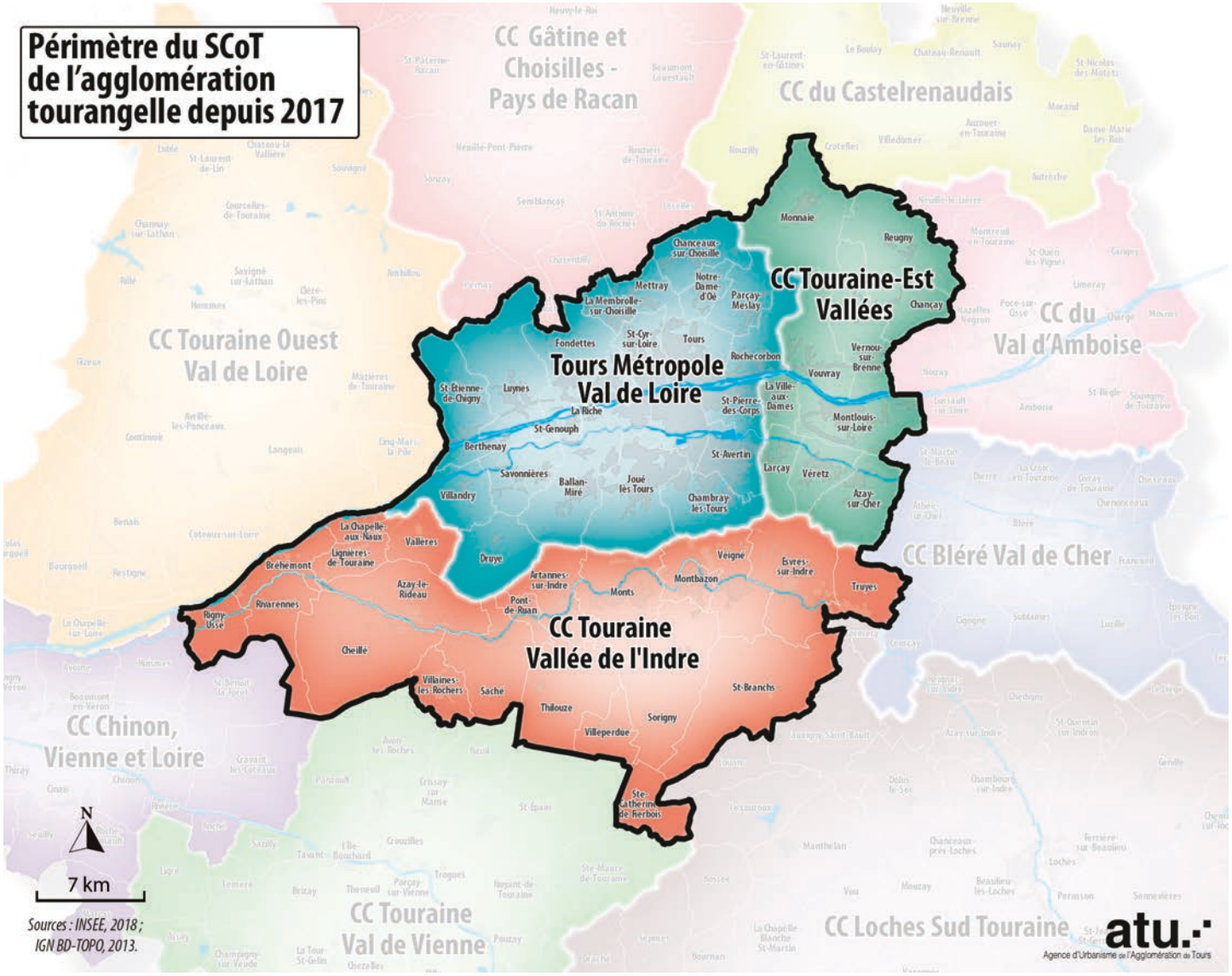

Quatre valeurs socles à aborder pour la révision du SCoT

1. **Valoriser les singularités territoriales et capitaliser sur les identités et les spécificités locales pour faire projet**
2. **Favoriser les complémentarités et la réciprocité**
3. **Exercer une pleine responsabilité dans l'accélération des transitions**
4. **Faire du citoyen un acteur à part entière de l'aménagement du territoire**

La concertation, au service de la révision du SCoT

Le SMAT eu l'opportunité début 2020 de conventionner avec l'association Etudes en Développement et Aménagement (EDA) et le Département Aménagement et Environnement (DAE) de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours pour l'organisation d'un atelier pratique collectif destiné à des étudiants de 4ème année.

Cette démarche qui s'est déroulée sur plusieurs mois a permis d'aboutir à un document « la concertation citoyenne dans l'élaboration ou la révision d'un SCoT » qui a pour but de définir et de contextualiser la concertation et d'initier des réflexions pour associer pleinement au vaste sujet qu'est le SCoT.

Ce document est téléchargeable sur le site du SMAT : https://www.scot-agglotours.fr/les-ressources-documentaires/

Les modalités de concertation suivantes seront mises en œuvre :

- Information régulière du public avec possibilité d'interaction à travers la publication d'articles sur le site internet du SMAT dédiés au SCoT, relayés selon les cas, sur le site internet des EPCI et dans leurs bulletins d'informations ;
- Cahier de doléances ouvert au siège du SMAT durant la concertation avec recueil des courriers et courriels reçus ;
- Mise à disposition d'un dossier du SCoT en vigueur avec la présente délibération mis à disposition du public dans chaque siège des EPCI du territoire avec un cahier de doléances pour recueillir ses observations ;
- Organisation de réunions publiques et de forums-débats pour présenter et échanger sur l'élaboration du projet de territoire ;
- Restitution des grandes lignes du projet de territoire sous la forme d'un séminaire ouvert au public.

OBJECTIF 030

SCOT de l'Agglomération Tourangelle

Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle
60 avenue Marcel DASSAULT
37206 TOURS Cedex 3
Tél : 02 47 80 11 68
c.martenot@tours-metropole.fr
www.scot-agglotours.fr

atu.

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours
3 cour - 56, avenue Marcel Dassault
BP 601- 37206 Tours Cedex 3
Tél : 02 47 71 70 70
atu@atu37.fr
www.atu37.org